

cette décade la liberté à celui qui fut toujours son plus zélé défenseur.

« Salut et fraternité.

« Signé : Boisset. »

30 pluviôse an II (18 février 1794).

*Déclaration de Bertrand, maire de Lyon.*

« En mon âme et conscience, je déclare à la face du ciel et présence du tribunal révolutionnaire, que j'ai vu arriver au sein du Conseil général, le 7 février 1792, le citoyen Gaillard, alors président du comité central, et serré dans les bras du citoyen Chinard, et accompagné de nombre de citoyens, qui tous d'un mouvement spontané s'écrièrent : Voilà, magistrats du peuple, le libérateur et sauveur du citoyen Gaillard. Nous invitons le conseil à accueillir avec amour et reconnaissance la personne du citoyen Chinard, qui a sauvé heureusement à temps l'ami marquant de la liberté et de l'égalité ; ce qui eut lieu, entre neuf et dix heures du soir, et le conseil retint dans son sein ces deux amis de l'humanité, et demi-heure après suivit le patriote Chalier, qui, tous, furent couverts de l'égide des bons citoyens et du Conseil général, qui à tous trois leur renouvela l'assurance bien méritée de l'amour et affection de tous leurs concitoyens. A cette séance mémorable furent témoins nombre de citoyens qui attesteront comme moi la vérité de ce départ.

« En foi de quoi j'ai donné la présente déclaration, pour valoir en tout et partout à la décharge de Chinard.

« Signé : Bertrand. »